

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/VII-02

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**EVOLUTION DE LA SIGNALISATION TOURISTIQUE
EN TARN-ET-GARONNE**

En 1993, le Ministère du Tourisme a défini de nouvelles règles visant à réglementer la signalisation touristique en complément de la signalisation directionnelle.

C'est ainsi que dès 1993, lors du Budget Primitif, le Conseil Général a souhaité compléter son schéma départemental de signalisation directionnelle à travers un volet touristique se déclinant en cinq niveaux.

1 - Une signalisation d'accueil au titre des Relais d'Informations Services (RIS) qui consistait à placer à l'entrée des principales voies du département, des panneaux d'informations (54 ont été implantés).

2 - Une signalisation de jalonnement qui sur la base de **sites culturels** reconnus **d'intérêt majeur** (30) ont permis de mettre en place des panneaux de direction depuis les principales voies vers ces sites.

3 - Une signalisation touristique de proximité concernant le patrimoine d'un grand intérêt touristique.

4 - Une signalisation des excursions (itinéraires) touristiques type "Circuit du Chasselas" ou "Circuit des Bastides".

5 - Une signalisation de position : il s'agit de panneaux informatifs multilingues mis en place à **proximité immédiate** des monuments et dont le modèle a été prévu par les Ministères du Tourisme, de la Culture, de l'Environnement et de l'Intérieur en 1993.

Au-delà de la signalisation **directionnelle**, ces diverses **signalisations touristiques** ont été mises en place progressivement :

- la signalisation d'accueil (Relais d'Informations Services) a été implantée en 1995,
- la signalisation de jalonnement des différents sites culturels (30) a été, elle aussi, réalisée en 1995,
- la signalisation relative aux circuits touristiques a été réalisée à travers les Circuits des Saveurs en 1999. Cinq circuits ont été créés :
 - le circuit "Lomagne"
 - le circuit "Causses du Quercy"
 - le circuit "Coteaux et Vallée de l'Aveyron"
 - le circuit "Quercy Pays de Serres"
 - le circuit "Val de Garonne"
- la signalisation multilingue, à travers les panneaux informatifs multilingues (3 langues), a été mise en place à partir de 1998 et a permis d'équiper 34 sites.

En 2012, comme cela vous a été annoncé lors de notre dernière session, je vous propose de **compléter** et d'**actualiser** ce schéma départemental de signalisation touristique par les opérations suivantes :

- actualisation des Relais d'Informations Services (RIS),
- création de la signalisation des itinéraires de sentiers de randonnées,
- création de la signalisation des Espaces Naturels Sensibles,
- création de la signalisation de jonction sur la Vélo Voie Verte.

1) L'actualisation des Relais d'Informations Services (RIS)

Il vous est proposé de tous les actualiser et de les moderniser compte tenu qu'ils ont été réalisés il y a une vingtaine d'année. Pour cela, il sera procédé (en tant que de besoin) au changement du support et à la pose systématique d'une nouvelle carte départementale présentant l'ensemble des sites et curiosités du département. Ce programme de rénovation sera entrepris dès 2012.

2) La signalisation des itinéraires de sentiers de randonnées pédestres et équestres

Je vous propose de prendre en compte la signalisation sur les itinéraires de **randonnées pédestres** suivants :

- les deux itinéraires de Grande Randonnée,
- les itinéraires de Grande Randonnée de pays,
- les boucles de petites randonnées pédestres.

A cet effet, 65 panneaux seront nécessaires.

Pour la boucle équestre, réalisée en 2012, il est proposé de sécuriser ce parcours et de mettre en place une signalisation touristique de 5 panneaux.

L'ensemble de ce programme représente un coût de 78 000 euros.

3) La signalisation de jonction (Vélo Voie Verte)

Il est proposé de poursuivre cette signalisation par l'implantation de **8 panneaux d'informations** permettant de présenter les différents circuits (cyclo, rando) accessibles depuis la Vélo Voie Verte.

Un rapport particulier relatif aux itinéraires cyclables comprenant ces aspects de signalétique, vous est présenté, lors de cette session, au titre de notre deuxième commission.

4) La signalisation des Espaces Naturels Sensibles

Dans le cadre de notre politique de protection et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles, une **signalisation d'information** sera mise en place en cohérence avec celle des sentiers de randonnée, répondant à la même charte graphique permettant de bien identifier l'action du Conseil Général.

Un rapport particulier relatif aux espaces naturels sensibles vous est présenté, lors de cette session, au titre de notre huitième Commission.

Enfin, lors d'une prochaine session, je vous proposerai de compléter notre signalisation touristique par la mise en place de "panneaux images". Ce dispositif prendra en compte, au-delà des sites culturels, des sites et lieux de nature touristiques (bases de loisirs, abbayes...) non encore signalés qu'il conviendra de déterminer.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de compléter et d'actualiser le schéma départemental de signalisation touristique par les opérations suivantes telles que présentées :
 - actualisation des Relais d'Informations Services (RIS),
 - création de la signalisation des itinéraires de sentiers de randonnées,
 - création de la signalisation des Espaces Naturels Sensibles,
 - création de la signalisation de jonction sur la Vélo Voie Verte ;
- Approuve à cet effet, les autorisations de programmes suivantes sur la ligne budgétaire 2152, sous-fonction 94 :
 - 50 000 € avec les crédits de paiement en 2012 pour l'actualisation des Relais d'Informations Services (RIS),
 - 78 000 € avec 30 000 € de crédits en 2012, 30 000€ en 2013 et 18 000 € en 2014, pour la signalisation des itinéraires de randonnées pédestres et équestres.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,